



LE MENIL 88160

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du LUNDI 13 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 13 décembre 2021 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-François VIRY.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 Monsieur le Maire a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que la réunion aurait lieu salle des vestiaires.

Au cours de cette séance, les décisions suivantes ont été prises :

3.1 – Affaires immobilières – Parcelles boisées ANDREUX

Monsieur Le Maire a informé les conseillers que, suite à la délibération n°76/2021 prise le 8 novembre 2021, un courrier a été envoyé le 18 novembre 2021 à Mme Marie-Hélène Andreux, épouse MAURICE.

Celle-ci a donné son accord par courrier reçu le 3 décembre 2021, confirmant son intention de vendre à la commune ses parcelles C 200 et C 206, lieudit « Le Bruleux », au tarif proposé par le conseil municipal.

L'estimation réalisée entretemps par le service des Domaines est presque similaire à celle réalisée par la commune (environ 1100 euros).

Le conseil municipal a validé à l'unanimité l'acquisition, dans les conditions fixées par la délibération n°76/2021.

4.1.1 – Tableau des effectifs du personnel communal

Suite aux différents départs en retraite et mouvements dans le personnel, Monsieur le Maire a proposé de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

| Libellé du poste | | Durée hebdo |
|--------------------------------------|---|-------------|
| <u>Filière Administrative</u> | | |
| Rédacteur Chef | 1 | 35 h |
| Adjoint administratif de Ppal 1e cl | 1 | 35 h |
| Adjoint administratif de Ppal 2e cl | 1 | 35 h |
| Adjoint administratif | 1 | 35 h |
| Adjoint administratif | 1 | 22,50 h |
| Technicien ppal 2 ^e cl | 1 | 35 h |

| Filière Technique | | |
|--|----------|---------------|
| Adjoint technique principal de 1ère classe | 1 | 35 h |
| Adjoint technique | 3 | 35 h |
| Adjoint technique | 1 | 20 h |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 1 | 29 h |
| Adjoint technique | 1 | 18,5 h |
| Filière animation | | |
| Animateur | 1 | 35 h |
| Adjoint technique | 1 | 20 h |
| | | |

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le tableau des effectifs.

4.1.1 – Recrutements

Le conseil municipal a décidé, sur proposition de Monsieur le Maire, de procéder à des créations d'emplois contractuels :

- D'agent technique – contrat à durée déterminée de 6 mois – 35 h/semaine : pour accroissement temporaire d'activité, lié aux travaux sur le réseau d'eau au centre du village.
- D'agent administratif – 22 h 30 /semaine : à compter du 26 janvier 2022. (le poste est déjà pourvu)

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération de principe pour 2022, permettant l'embauche de contractuel en remplacement d'agents absents, sans avoir à réunir le conseil à chaque fois.

5.7.7 – AVIS sur la COMPÉTENCE « Protection et mise en valeur de l'ENVIRONNEMENT » prise par la CCBHV

Monsieur le Maire a informé les conseillers que lors du conseil communautaire du 22/11/2021, les élus de la communauté de communes ont délibéré afin de demander le transfert vers la communauté de communes de la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement ». Dans le cadre de cette demande, il est à noter que la communauté de commune souhaite exercer cette compétence dans le cadre spécifique de la mise en place des « Paiements pour services environnementaux (PSE) », cela fait suite au travail réalisé par le Pays de Remiremont et le Pays de la Déodatie sur la Trame Verte et Bleue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable pour la prise de compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement » par la CCBHV.

7.10 – Travaux en régie

Monsieur le Maire a fait part aux membres du conseil municipal des différents travaux effectués en régie, dont les paiements ont été réalisés sur le budget fonctionnement, et qu'il convient de transférer sur le budget investissement, à savoir :

- Remplacement de poteaux incendie
- Travaux réseaux d'eau rue de la Chaume

Le conseil municipal a validé les écritures suivantes :

BUDGET EAU :

| Objet | Fournitures TTC | Main œuvre | total |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Réseau eau rue de la Chaume | 8 692,83 € | 5 831,00 € | 14 523,83 € |
| Total pour l'année | 8 692,83 € | 5 831,00 € | 14 523,83 € |

L'assemblée, compte tenu de l'état récapitulatif fourni, a **décidé** de procéder à l'inscription des crédits suivants au budget de l'exercice 2021 :

RESEAU D'EAU RUE DE LA CHAUME

E – R - C/722 – Immobilisations corporelles+ 14 530,00 €
 I – D - C/2315 – Réseau eau rue de la Chaume.....+ 14 530,00 €

Afin d'équilibrer ces opérations d'ordre, il est également décidé d'inscrire les crédits suivants :

F – D - C/023 – Virement à la section d'investissement.....+ 14 530,00 €
 I – R - C/021 – Virement de la section de fonctionnement... + 14 530,00 €.

BUDGET COMMUNAL :

| Objet | Fournitures TTC | Main œuvre | total |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Remplacement des poteaux d'incendie | 14 084,37 € | 10 956,40 € | 25 040,77 € |
| Total pour l'année | 14 084,37 € | 10 956,40 € | 25 040,77 € |

L'assemblée, compte tenu de l'état récapitulatif fourni, a **décidé** de procéder à l'inscription des crédits suivants au budget de l'exercice 2021 :

REPLACEMENT des POTEAUX d'INCENDIE

E – R - C/722 – Immobilisations corporelles+ 25 050,00 €
 I – D - C/2315-283 Remplacement poteaux incendie+ 25 050,00 €

Afin d'équilibrer ces opérations d'ordre, il est également décidé d'inscrire les crédits suivants :

F – D - C/023 – Virement à la section d'investissement.....+ 25 050,00 €
 I – R - C/021 – Virement de la section de fonctionnement... + 25 050,00 €.

7.10 – Facturation réparations réseau eau

Une réparation a été effectuée par la commune, rue des Vieux Moulins, sur une conduite cassée par la société Ewin Service lors de travaux de raccordement de la fibre le 1^{er} octobre 2021.

Le conseil municipal a approuvé la facture relative à l'intervention, comprenant le matériel posé, les heures effectuées par les agents du service technique et les heures d'utilisation des engins, pour un montant de **4 500 euros TTC**.

7.1.2 – Tarifs 2022

Les tarifs communaux sont votés chaque année par le conseil municipal, avant le 31 décembre N pour être applicables au 1^{er} janvier N+1.

Le conseil municipal a validé les propositions suivantes :

Le prix de l'eau potable (abonnement + prix m³) doit augmenter en 2022 :

- Le tarif du m³ d'eau passe de **1,27 € à 1,47 €, soit 0,20 € d'augmentation** ;
- Le tarif de la redevance fixe d'eau passe de **35 € à 50 €, soit 15 € d'augmentation**.

Pour compenser l'augmentation des tarifs sur le budget eau, le prix du m³ d'assainissement baisse de **0,10 €** (de **0,57 € à 0,47 €**)

Le conseil municipal a approuvé les nouvelles conditions de facturation des branchements d'eau :

En raison de la fluctuation des prix des fournitures et matériaux, à compter du 1^{er} janvier 2022, la commune se basera **sur les devis de ses fournisseurs** pour établir le devis adressé à l'utilisateur. Celui-ci comprendra : **les fournitures, la main d'œuvre et 15 % d'imprévus. Le devis sera valable 15 jours.**

Un point financier sera fait pour l'exercice 2021, concernant la cantine et le périscolaire, après le 1^{er} janvier, permettant éventuellement d'ajuster les tarifs, en tenant compte du prix du repas, des personnels mis à disposition et autres.

8.4 – Convention damage pistes de ski de fond avec la Commune de Bussang

Afin de pérenniser et sécuriser les pistes de ski de fond de Bussang, Ventron, Le Ménil, et Fresse-sur-Moselle, il convient de conclure une convention pour effectuer le damage desdites pistes par la commune de BUSSANG pour la saison hivernale du 01 décembre 2021 au 30 avril 2022.

Le conseil municipal a approuvé la signature de cette convention.

9.4 – Motion du Centre de Gestion des Vosges : formation secrétaires de mairie

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de soutenir la motion du Centre de Gestion des Vosges, concernant la suppression par le Pôle Emploi des modalités de financement de la formation « Secrétaires de Mairie », spécificité vosgienne. Cette formation réside sur un parcours court favorisant le tutorat auprès de professionnelles expérimentées par le biais d'immersions au sein de collectivités volontaires.

Questions et informations diverses

Naissance :

- Une petite Maloë est née au sein du foyer de notre agent Virginie GAUVAIN le 4 novembre dernier.

Remerciements :

- du Secours populaire français pour subvention 2021.

Achat de tracteur en remplacement du Kerax à prévoir :

- Etant donné le montant des réparations déjà effectuées sur ce véhicule, il s'agirait de prévoir son remplacement prochainement, par un tracteur.

